COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 26 MAI 2020

L'an deux mil dix-vingt, le 26 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLON, doyen de séance et ensuite Jacqueline LAUSTRIAT, Maire.

<u>PRESENTS</u>: MM et Mmes Jacqueline LAUSTRIAT, Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Daniel MATRAT, Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER, Isabelle TAIN, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Hervé COZENOT et Franck TAIN.

ABSENT(S) EXCUSE(S):

Mathilde FOURNIER a été nommé(e) secrétaire de séance.

Convocation du 19/05/2020.

Petit mot du maire sortant, Albert CHARRONDIERE, et déclare que les membres du Conseil Municipal sont installés.

ORDRE DU JOUR

LECTURE DE LA CHARTRE DE L'ELU LOCAL

ELECTION DU MAIRE

Suivant le procès-verbal a été élu :

MAIRE: Jacqueline LAUSTRIAT = 9 suffrages obtenus

Hervé LASSOT = 1 suffrage obtenu

1 vote BLANC;

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

<u>LE CONSEIL MUNICIPAL</u>, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire et procède à leur élection.

ELECTION DES ADJOINTS

Suivant le procès-verbal ont été élus :

 1^{ER} ADJOINT: Hervé LASSOT = 10 suffrages obtenus

1 vote BLANC;

2EME ADJOINT: **Thierry DUPONT** = 8 suffrages obtenus

3 votes BLANC;

3EME ADJOINT: Daniel MATRAT = 10 suffrages obtenus

1 vote BLANC:

INDEMNITES DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, **DECIDE** et avec effet à compter du 27 mai 2020, de fixer le taux des indemnités brutes pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 19% de l'indice brut 1027 (taux maximal de l'IB 1027 pour les communes de moins de 500 habitants = 25.5%).

INDEMNITES DES ADJOINTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE et avec effet à compter du 27 mai 2020, de fixer les taux des indemnités brutes pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire comme suit : ➤ Pour le 1^{er} Adjoint, Monsieur Hervé LASSOT : indemnités fixées à 8.5 % de l'indice 1027 (taux maximal de l'IB 1027 pour les communes de moins de 500 habitants = 9.9%).

- ➤ Pour le 2^{ème} Adjoint, Monsieur Thierry DUPONT : indemnités fixées à 8.5 % de l'indice 1027 (taux maximal de l'IB 1027 pour les communes de moins de 500 habitants = 9.9%).
- ➤ Pour le 3^{ème} Adjoint, Monsieur Daniel MATRAT : indemnités fixées à 8.5 % de l'indice 1027 (taux maximal de l'IB 1027 pour les communes de moins de 500 habitants = 9.9%).

DELEGATIONS DE FONCTION CONSENTIE A MADAME LE MAIRE

Le conseil municipal, DÉCIDE

Madame le maire est chargé, par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée de son mandat :

1° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant inférieur à 10 000€ HT;

- 2° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal fixé à 30 000€;
- 6° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

- Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire, le 1^{er} adjoint, en cas d'empêchement de celui-ci.

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes obiets.

Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS:

Le conseil vote/désigne les délégués qui devront représenter la commune auprès des divers organismes suivants :

DELEGUES SIVOM Vallée de la Besbre

Délégués titulaires : Daniel MATRAT, Alain GUILLON

Délégués suppléants: David SOUFFERANT, Jacqueline LAUSTRIAT

DELEGUES SDE03

<u>Délégué titulaire</u> : Thierry DUPONT <u>Délégué suppléant</u> : Alain GUILLON

DELEGUES SICTOM SUD ALLIER

<u>Délégué titulaire</u>: Hervé LASSOT
 Délégué suppléant: Hervé COZENOT

DELEGUES SIVOS de la région du Donjon

• Délégués titulaires : Franck TAIN, Mathilde FOURNIER

• Délégué suppléant : Flore HERVÉ

DELEGUES Centre Social Rural 'La Farandole' de Le Donjon

• Délégué titulaire : Isabelle TAIN

• <u>Délégué suppléant</u> : Jacqueline LAUSTRIAT

DELEGUES association Vouzance et Loire

• <u>Délégués titulaires</u> : Isabelle TAIN, Mathilde FOURNEIR

• Délégué suppléant : Thierry DUPONT

DELEGUES SIVU Syndicat Refuge de Gueugnon

<u>Délégué titulaire</u> : Isabelle TAIN Délégué suppléant : Hervé COZENOT

DELEGUES association CANAL DE ROANNE A DIGOIN

<u>Délégué titulaire</u> : Daniel MATRAT

Délégué suppléant : Jacqueline LAUSTRIAT

DELEGUES NATURA 2000

Délégués titulaires : David SOUFFERANT, Hervé COZENOT

DELEGUES CNAS (Comité National d'Actions Sociales)

• Délégué titulaire : Jacqueline LAUSTRIAT

DELEGUES DEFENSE (SERVICE NATIONAL)

• Membre titulaire: Jacqueline LAUSTRIAT

DELEGUES ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

• Délégué titulaire :

Hervé LASSOT

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Membres titulaires

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- **DUPONT Thierry**
- S COZENOT Hervé
- **♦ FOURNIER Mathilde**

Membres suppléants

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- LASSOT Hervé
- SOUFFERANT David
- S GUILLON Alain

~~~~~~~~

Suite aux élections du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de reconduire les différentes commissions communales suivantes :

Après en avoir délibéré, <u>LE CONSEIL MUNICIPAL</u>, à l'unanimité des membres présents, ont élus, outre Madame le Maire, **Jacqueline LAUSTRIAT**, présidente de chaque commission

> COMMISSION BUDGET - FINANCES COMMUNALES

<u>Membres titulaires</u> : Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, Daniel MATRAT, Isabelle TAIN, Hervé COZENOT

> COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX

<u>Membres titulaires</u>: Hervé LASSOT, Thierry DUPONT, David SOUFFERANT, Alain GUILLON, Franck TAIN

> COMMISSION VOIRIE COMMUNALES

Membres titulaires: Thierry DUPONT, Flore HERVÉ, David SOUFFERANT, Hervé COZENOT,

> COMMISSION FETES ET CEREMONIE

Membres titulaires: Thierry DUPONT, Mathilde FOURNIER, Isabelle TAIN, David SOUFFERANT

> COMMISSION SCOLAIRE

<u>Membres titulaires</u> : Flore HERVÉ, Mathilde FOURNIER <u>Membres suppléants</u> : Hervé LASSOT, Thierry DUPONT

> COMMISSION ELECTORALE

Membre titulaire: Flore HERVÉ

> COMMISSION DES MAISONS FLEURIES

Membres titulaires: Daniel MATRAT, Isabelle TAIN, David SOUFFERANT, Franck TAIN

> COMMISSION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (BIBLIOBUS)

Membres titulaires: Flore HERVÉ, Franck TAIN

> RESPONSABLES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Membres titulaires : Hervé LASSOT, Thierry DUPONT

> RESPONSABLES DE LA SALLE POLYVALENTE (ETAT DES LIEUX LOCATIONS ...)

Membres titulaires: Jacqueline LAUSTRIAT, Thierry DUPONT

Question(s) diverse(s)

⇒ Madame le Maire a clôturé la séance en adressant un mot de remerciement au Maire sortant, Albert CHARRONDIERE, pour toutes ces années dévouées à la commune.